

ALLOCATIONS DE SAINT CÉSAIRE LORS DE SON INVESTIGATION COMME ABBÉ

Vénérable père en Dieu, et vous tous mes frères chéris en Jésus Christ. Je tremble encore d'épouvante et d'effroi, à la vue des devoirs rigoureux qui me sont imposés. Naguère dans le temple de Dieu vivant, l'altération de ma voix vous a révélé le trouble qui m'agitait. Hélas ! saint Pontife, mon bon père, pourquoi jeter les yeux sur moi ? à regret sans doute, j'ai accepté; mais il me tenait à coeur de vous prouver ma soumission sincère et absolue. Plaise au ciel que vos prévisions ne soient pas trompées. Mes efforts tendront persévéramment au bonheur de cette chère solitude dont vous m'établissez surveillant suprême. Eh ! comment ne pourrai-je pas accomplir cette sainte entreprise, aidé que je serai par l'obéissance de tous ces zélés confrères qui nous entourent. Oh ! oui, mes chers frères en Christ, mon espérance réside en votre promptitude à exécuter mes ordres, et à suivre les coutumes bénignes de ce monastère; soutenez-moi dans le pénible exercice de mes fonctions redoutables. Je chercherai toujours à vous rendre facile le joug de l'obéissance. Comme toutes les parties de notre être sous la dépendance d'un mobile divin, notre âme, concourent à une merveilleuse harmonie; ainsi nos coeurs et nos esprits, sous l'impulsion d'une ardente charité, porteront leurs pensées, leurs vœux, et leurs actions vers un seul et unique but. Alors, ne faisant plus qu'un coeur et qu'une âme, nous atteindrons sans peine la perfection de la sainteté, et par delà, une éternelle récompense.

RÈGLE DE SAINT CÉSAIRE POUR LES MOINES

Au nom de Jésus Christ commence la règle que l'on doit observer dans le monastère.

1. D'abord, si quelqu'un se convertit et se présente comme postulant, il ne sera reçu qu'à la condition de persévérer jusqu'à la mort. Avant de se dépouiller des habits laïques, il vendra ses biens, comme l'ordonne le Seigneur en disant : *Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes, donnes en le prix aux pauvres, viens et suis moi.* S'il ne veut pas vendre, qu'il fasse une donation ou à ses parents, ou au monastère; en un mot qu'il soit libre, et n'ait rien en propre. Si ses parents vivent et qu'il ne le puisse aussitôt, au moins le fera-t-il à leur mort. Ce qu'il apportera avec lui, il le livrera à l'Abbé.
2. Tout sera commun entre vous.
3. Personne n'aura de cellule particulière, ou quelque armoire fermant à clef; tous habiteront dans le même appartement.
4. On ne jurera pas, car le Seigneur a dit : *Ne jurez pas; dites oui, oui; non, non.*
5. Qui mentira, sera légitimement puni; parce que *la bouche qui ment, tue l'âme : et tu perdras ceux qui diront le mensonge.*
6. Ne maudissez pas; il est écrit : *ceux qui maudiront, n'entreront pas dans le royaume de Dieu.*
7. Ils accompliront la tâche qui leur sera imposée, et non celle qui leur plairait davantage.
8. Pendant la psalmodie, que personne ne parle.
9. A table, on observera aussi le silence; quelqu'un lira un livre. Ainsi, pendant que le corps reprendra des forces, l'âme se nourrira de la parole de Dieu : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout parole de Dieu.* La terre sans pluie, la chair sans nourriture, telle est l'âme sans la parole divine.
10. Aucun cénobite ne tiendra un enfant sur les fonds baptismaux.
11. Les femmes n'entreront jamais dans le monastère. Celui qui se trouvera éloigné lorsque le signal sera donné, reviendra aussitôt. S'il arrive tard . il recevra un petit coup de férule sur la main. Et si l'Abbé, ou un autre chef ou vieillard le réprimande, qu'il ne cherche pas à se disculper.
12. N'ayez point de disputes. Ainsi parle l'Apôtre; *un serviteur de Dieu ne doit jamais discuter, mais conserver la mansuétude.*
13. Que personne cependant n'ose châtier celui qui s'est mis en colère. Lui seul, persuadé de sa faute, doit en demander pardon, accomplissant l'injonction divine : *Pardonnez, il vous sera pardonné. Si vous ne le faites pas, le père céleste ne remettra pas vos péchés. La colère de l'homme n'attire pas la justice de Dieu. Si tu présentes ton offrande à l'autel, et que tu te souviennes de la haine de ton frère, va auparavant te réconcilier avec lui : et alors revenant donne ton présent.* Sois certain que tandis que tu seras en colère contre un autre, ta prière ne sera pas reçue. Remplissez la volonté de Dieu : *Ma paix, je vous la donne, ma paix, je vous la transmets. En ceci tous les hommes connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous chérissez mutuellement.* Saint Jean ajoute encore : *Qui hait son frère, est dans les ténèbres, et marche dans les ténèbres. Qui hait son frère est homicide. Dieu est amour; qui reste dans l'amour, Dieu demeure en lui.* Nous donc qui ordonnons d'aimer nos ennemis, et de leur faire du bien, de quel front oserions-nous haïr nos frères ?
14. Dès le matin jusqu'à tierce, on lira après tierce chacun exécutera les oeuvres commandées.
15. Personne n'enverra, ni recevra rien et surtout des lettres, sans la permission de l'Abbé.
16. La nourriture et les vêtements, l'Abbé les distribuera. Comme il est prescrit de ne pas posséder, ainsi il convient que tous reçoivent ce qui est nécessaire, des mains du saint Abbé.
17. Les infirmes seront traités avec soin, pour qu'ils jouissent au plutôt de la santé.
18. Exécutez tout ouvrage avec bonne volonté; pour suivre ce précepte : *Volontiers je vous sacrifierai.* Grande sera la récompense de celui-là.
19. *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car pénible et rude est le chemin qui conduit à la vie, et large et spacieux celui qui mène à la mort.* Si vous combattiez contre une nation ne vous efforceriez-vous pas de vaincre ? Que ne ferez-vous pas dans la lutte spirituelle pour éviter les coups des ennemis de votre âme. Tant de vices, tant d'adversaires; combattez comme les soldats du Christ, afin de régner dans les deux avec lui qui a dit : *Si quelqu'un porte sa croix et me suit; si quelqu'un abandonne son père, sa mère, sa soeur, ses fils et ses biens, il recevra le centuple et obtiendra la vie éternelle.* Exercez-vous à cette guerre; surpassez-vous en humilité, en charité, en patience, en vigilance dans le service de Dieu, en douceur en componction. Le Seigneur et ses anges se réjouiront de votre sainte conversation. L'antique serpent sera confondu. Vous pourrez vous écrier : *J'ai marché dans la voie de vos commandements.* Voyez, frères, comment vous vous

conduisez. Ne soyez pas imprudents, mais sages. Remplissez-vous du saint Esprit, vous parlant à vous-mêmes dans les psaumes, dans les hymnes et les cantiques spirituels; chantant et psalmodiant dans vos coeurs, humblement soumis à la crainte du Christ.

20. Du mois d'octobre à Pâques, on récitera deux nocturnes, et on entendra trois liturgies. Dans l'intervalle des liturgies, un frère lira trois pages et vous méditez.

21. Dites l'antienne, le répons et une autre antienne selon l'ordre du psautier. Après on récitera mâtines, commençant par cet invitatoire : *Je t'exalterai mon Seigneur et mon roi*; poursuivant comme il est marqué dans l'antiphonaire. Le dimanche on assistera à six liturgies. Puis, on dira mâtines avec les psaumes : *exaltabo te Deus metts et rex meus. – Confitemini, – Cantemus Domino – Lauda anima mea Dominilm, puis, après la bénédiction : Laudate Dominum de coelis. – Te Deum laudamus, Gloria in excelsis Deo.*

22. Depuis le saint jour de Pâques jusqu'au mois de Septembre, on jeûnera le mercredi et le vendredi. Deux semaines avant le carême, le jeûne sera quotidien, excepté le dimanche, à cause de la résurrection du Seigneur. Qui jeûne le dimanche, pêche. Depuis la Noël jusqu'aux deux semaines qui précèdent le carême, on jeûnera le lundi, le mercredi et le vendredi. Ensuite après Pâques, ce sera tous les jours.

23. Celui qui aura été excommunié pour quelque faute, sera renfermé dans une cellule, là il lira avec un vieillard, jusqu'à ce qu'il reçoive son pardon.

24. Ceux qui se portent bien ne mangeront point de viandes recherchées. Mais, aux malades on leur servira tout ce qui sera nécessaire.

25. Le samedi, le dimanche et les jours de fêtes, on chantera douze psaumes, trois antiennes et trois leçons, l'une des prophètes, l'autre de l'apôtre et la troisième de l'évangile.

SERMON DU SAINT AUX MOINES

Mes frères, voulez-vous attirer sur vous les bénédictions célestes et marcher sûrement à la gloire éternelle, exécutez ponctuellement les prescriptions de nos saints règlements. Voyez votre vocation, dit le bienheureux Apôtre, dans sa première épître aux Corinthiens. Nous aussi, mes très chers, examinons-la. Que sert-il de vivre en ce lieu, si tels nous sommes ici, que nous étions dans le siècle ? Car, si nous y réfléchissons bien, non seulement cette solitude, mais notre nombreuse association nous pousse à la perfection. Autant il est essentiel et digne au sein d'une société d'agir avec sagesse, pour donner bon exemple et exciter à la vertu; autant est-il pernicieux et détestable de vivre négligemment, trompant ainsi ses semblables en dépravant leurs âmes. La nature humaine est infiniment plus prompte à imiter le mal que le bien.

Eh ! certes, Dieu n'a-t-il pas affirmé que l'homme créé pour vivre avec d'autres hommes intelligents, sages et raisonnables comme lui, doit s'efforcer de régler ses actions sur sa raison, sa sagesse et son intelligence ?

Tout d'abord, guérissons notre âme des passions qui la tourmentent. Exercer le corps à de saints travaux, le réduire en servitude par des jeûnes, par des mortifications, c'est très bien; mais c'est condamnable, si en nous les vices abondent. Imaginez un magnifique palais, aux murailles peintes et reluisantes des plus; brillantes couleurs, intérieurement rempli de serpents et d'animaux immondes. Qu'importe, de torturer ton corps; si ton coeur n'y gagne pas ? Trop dure et trop pénible est la condition de celui qui s'applique à un travail difficile et qui n'en retire aucun fruit. Jeûner, veiller, sans corriger ses moeurs, c'est cultiver les bords d'une vigne et laisser croître au milieu les ronces et les épines.

Reconnaissez donc, mes très chers, que pour conquérir le salut éternel, l'abstinence du corps ne suffit pas; il faut encore que l'âme s'abstienne d'obéir à ses mauvais penchants. Que sert-il d'avoir le corps chaste, si au fond, la colère, l'orgueil, la calomnie, le mensonge résident et dominant. Là est le mal. – Notre vie toute entière doit être consacrée à le détruire.

Eh ! direz-vous, qui pourra se flatter d'obtenir plein succès. Et puis, n'est-ce pas douloureux de guerroyer ainsi ? – Je le sais, mes bons amis, c'est un combat long et fâcheux. Mais, répondez; pourquoi sommes-nous ici ? Est-ce pour le repos, pour la sécurité; non, c'est pour combattre avec courage jusqu'à la mort, c'est pour livrer bataille à nos vices. Voilà nos ennemis, dont parle l'Ecriture : Prenez garde de ne jamais pactiser avec eux. Un soin vigilant nous est indispensable, frères, car ce conflit est incessant ; cet adversaire est sans pitié. Nous pouvons le vaincre. Mais vivre en amitié avec lui ? Jamais. Ainsi, tel est notre labeur. Obéissons servilement à la volonté de nos supérieurs; détruisons la méchanceté de notre coeur, brisons le glaive de notre langue, de sorte que non seulement nous n'injurions personne, mais encore que nous arrêtons la médisance d'autrui. Cherchons spécialement à pratiquer l'humilité, ne désirant ni honneurs, ni dignités. Notre unique consolation doit exister en Dieu et non dans les créatures et les jouissances passagères de ce monde frivole.

Ah ! quel bonheur de vivre en cet heureux état, servant de modèle aux autres ! *Mon fils, dit l'auteur des proverbes, si tu es sage, il y aura profit pour toi et pour ton prochain.*

Bienheureuse est l'âme dont l'humilité confond l'orgueil d'autrui, dont la patience éteint la colère, dont l'obéissance objurge tacitement la paresse. Bienheureuse est l'âme qui par sa ferveur excite l'inertie, et éclaire le trouble d'un coeur aveugle et passionné.

Mais, ô malheur des malheurs ! Il en est qui se laissent surprendre par l'esprit de perdition. Vivants encore, ils sont dévorés par ce lion rugissant, qui d'après l'apôtre saint Pierre, tournoie sans cesse auprès de nous, pour saisir sa proie.

Combattons-le vigoureusement ce terrible ennemi, forçons le à la retraite. Croyez que la grâce divine vous aidera, si vous commencez bravement l'assaut.

Ne regardez jamais en arrière, allez toujours en avant. Ainsi faisant dès ici-bas, vous serez récompensés de vos efforts. Le Seigneur vous remplira de ces consolations intérieures qu'il n'accorde qu'à ceux qui se montrent courageux à son service. Voyez-vous cette patrie resplendissante de beauté où la majesté suprême réside et inonde de ses rayons éclatants les élus qui l'entourent ! Les anges l'adorent en tremblant, ils vivent de la vie de Dieu. Ineffable bonheur qui nous est réservé, si sur cette terre nous le servons en fidèles et dévoués disciples.

RÈGLE POUR LES MONIALES

Aux saintes et très vénérables soeurs en Jésus Christ, établies dans le monastère que Dieu nous a inspiré et aidé à bâtir, Césaire évêque.

Puisque le Seigneur, nous inspirant dans sa miséricorde, a daigné nous aider à vous construire ce monastère, il est juste que nous vous donnions des avertissements spirituels et saints, basés sur les conseils des anciens pères, et qu'avec le secours de la grâce, vous observiez en tous points. Implorez sans cesse la protection et la visite du fils de Dieu, afin que vous puissiez dire avec confiance : *Nous avons trouvé celui que notre âme cherchait*. Je vous prie donc, vierges consacrées à Dieu, vous qui attendez, les lampes allumées et avec une conscience pure, l'arrivée de l'époux éternel, de prier un peu pour moi qui ai tant travaillé à l'édification de ce cloître, de sorte que de lorsque vous entrerez, heureusement, dans le royaume éternel, avec les vierges sages, vous m'obteniez, par vos suffrages, de ne pas rester en dehors avec les vierges folles. Puisse la faveur divine, me combler ici bas des biens présents, et me rendre digne de l'immortelle gloire.

Voici, mes bonnes soeurs, ce que j'ai cru propre à mener facilement vos chères âmes à la perfection.

1. Si quelqu'une abandonnant ses parents, et renonçant au siècle, veut entrer dans ce saint bercail, pour échapper, Dieu aidant, à la dent des loups spirituels, qu'elle ne sorte jamais plus ni du monastère, ni de la basilique.
2. Qu'elle s'efforce de fuir et d'éviter le jurement et le blasphème, comme un poison diabolique.
3. Les novices seront éprouvées, pendant un an et plus, s'il le faut, avant de recevoir l'habit, et d'être admises dans la communauté.
4. Elles renonceront à leurs biens, propriétés, et jouissance : ne se réservant rien, afin de pratiquer la parole de Dieu : *Si tu veux être parfait, va t'en, vends tout ce que tu possèdes. Si quelqu'un n'abandonne pas tout et ne me suis pas, ne peut être mon disciple*. Aucune soeur, pas même l'abbesse, ne pourra avoir de servante, mais les jeunes religieuses viendront en aide à celles que les ans accablent.
5. Si faire se peut, on ne recevra aucune petite fille, âgée de moins de sept ans; qu'elle sache lire et écrire, et qu'elle soit capable de se soumettre au joug de l'obéissance. Les filles des nobles et celles du peuple, ne seront point admises comme pensionnaires.
6. On ne sera pas libre d'accomplir, à son gré, tel ou tel travail; la supérieure le distribuera elle-même.
7. Il n'est permis à personne, de se choisir une cellule éloignée, ni d'avoir une armoire qui se ferme. Les religieuses coucheront toutes dans une chambre commune, mais en des lits séparée. Celles qui sont âgées ou infirmes, coucheront dans une autre chambre qui sera commune aussi.
8. Qu'elles ne parlent jamais à haute voix, selon le précepte de l'apôtre : *Que tout cri, s'éloigne de vous*. De même, pendant la psalmodie, il est interdit de parler ou de chuchoter.
9. Il leur est défendu d'être marraines.
10. Celle qui, le signal donné, viendra tard aux exercices, sera réprimandée par la supérieure; si elle ne se corrige pas, après un second ou un troisième avertissement, elle sera séparée de la communion ou de la table commune.
11. Quand quelqu'une sera châtiée ou réprimandée d'une faute, qu'elle ne réponde jamais pour se disculper.
12. Tour à tour, chaque soeur fera la cuisine et les autres services domestiques.
13. Le soir, pendant la lecture, on pourra se livrer à ces petits ouvrages manuels, qui ne détournent pas l'esprit, mais empêchent de s'en dormir.
14. Chacune accomplira la tâche quotidienne qui lui aura été imposée, avec humilité et attention.
15. Qu'elles ne s'arrogent rien en propre, ni dans les vêtements, ni en quoique ce soit.
16. Qu'on ne murmure jamais en obéissant. Après Dieu, que toutes obéissent à la Mère et aux autres préposées. A table, qu'on garde le silence et qu'on soit attentif à la lecture, pour que l'esprit se nourrisse en même temps que le corps.
17. Que toutes apprennent à lire. Tous les matins, on emploiera-deux heures à la lecture.
18. Une des soeurs lira pendant le travail, jusqu'à l'heure de Tierce.

19. Celles qui possédaient quelques objets, dans le siècle, les donneront, en entrant, à la supérieure, qui les mettra à l'usage de la communauté. Et qu'elles ne s'enorgueillissent pas de leurs anciennes richesses. Que leur servirait-il d'être devenues pauvres, si la fierté régnaient encore dans leurs âmes. Vivez donc en paix, honorez en vous, Dieu lui-même dont vous avez mérité d'être les temples. Persévérez dans l'oraison comme dit l'Évangile : *Priez en tout temps pour devenir dignes*. Et l'apôtre : Priez sans cesse.

20. Quand vous chantez des psaumes ou des hymnes, en l'honneur de Dieu, que ce ne soit pas seulement des lèvres, mais du fond du cœur.

21. Gardez sévèrement la modestie des yeux, c'est par là, que le malin esprit, corrompt souvent nos cœurs.

22. Reprenez franchement, celle que vous verrez mal agir, comme une sœur fait envers sa sœur. Si elle refuse de vous écouter, avertissez la supérieure.

23. Malheur à celle qui aurait secrètement envoyé des lettres, des ordres ou des présents. Si elle avoue sa faute, qu'on lui pardonne en priant pour elle, si elle persiste à la cacher, quoique convaincue, qu'elle soit gravement amendée selon les statuts du monastère.

24. Les malades seront soignés avec un grand soin, voyant en eux Jésus Christ, lui-même souffrant. Qu'une nourriture délicate soit appropriée à leur état. Et comme le vin de la communauté, n'est pas toujours assez bon, qu'on en ait de meilleur pour les infirmes.

25. On ne permettra à personne, d'entrer dans le monastère, excepté aux évêques, au proviseur ou gérant des affaires temporelles, à un prêtre, à un diacre, à un sous-diacre et à quelques lecteurs, pour célébrer les liturgies solennelles dans l'oratoire intérieur; les ouvriers n'entreront dans le monastère, qu'avec le proviseur.

26. Quand l'abbesse se rendra au parloir, elle sera accompagnée de deux ou trois sœurs, les autres religieuses, verront seulement leurs parents, et en présence de quelqu'une des anciennes.

27. Aucun repas ne sera donné dans le monastère, pas même aux évêques, ni aux femmes séculières, excepté aux mères des religieuses qui n'étant pas de la ville, viendront voir leur fille.

28. Les habits des religieuses, seront simples, de laine blanche, et faits dans le monastère. Leurs lits sans ornements. Leur coiffure n'excédera pas la hauteur de cette ligne marquée ci-contre.¹

19. Les ornements même de l'autel seront de laine, sans broderie. Les vases sacrés seuls seront d'argent. Les religieuses ne fabriqueront point de tapisserie.

30. Il n'y aura ni peinture, ni tableaux, dans l'oratoire; ceux que l'on aura seront vendus au profit du monastère, ou placés dans la basilique de la Sainte Vierge.

31. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on ne doit faire qu'un repas le vendredi. Depuis la Pentecôte, la supérieure réglera elle-même les jeûnes.

32. Depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} novembre, on jeûnera trois jours de la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi.

33. De là jusqu'à Noël, on jeûnera chaque jour, excepté les fêtes et le samedi.

34. De l'Épiphanie à la semaine qui précède le carême, on jeûnera le lundi, le mercredi et le vendredi.

35. Les jours simples, l'office sera psalmodié, et aux fêtes solennelles on les chantera. Ces jours là, sera chantée l'hymne *Te Deum laudamus* après matines.

36. L'abbesse ne pourra jamais rien changer à ces règles, même par l'autorité de l'évêque. Si elle le tentait, résistez lui vivement, et adressez-vous au très saint pape de la ville de Rome. Si l'Abbesse ou quelque autre osait innover ou déroger à l'institution de cette sainte règle, qu'elles sachent que je les citerai devant le tribunal de Jésus Christ. Et si par hasard, ce que Dieu ne souffre, quelqu'une de nos filles, d'un caractère trop insoumis, méprisait cette règle basée sur les préceptes des saints pères, et refusait absolument de la pratiquer, animées du zèle de l'esprit divin, chassez-la de votre congrégation. Mais croyant à la miséricorde infinie de Dieu, et sachant que vous aurez à cœur de suivre mes conseils et de vous corriger mutuellement avec une vraie charité, vous parviendrez au séjour de

¹ à peu près 5 cm

l'immortalité, avec l'aide de notre Seigneur Jésus Christ, à qui est honneur et commandement dans les siècles des siècles. Amen. ²

² Sainte Radegonde la fit observer à Poitiers, par les religieuses qu'elle avait rassemblées au cloître de Sainte-Croix.

«Je n'ai pas cru, écrit aux évêques cette bienheureuse Reine, je n'ai pas cru pouvoir offrir aux filles que j'ai réunies, une méthode plus sûre de perfection, que la règle de saint Césaire d'Arles. Cet homme de Dieu, s'est étudié à la composer avec les institutions des anciens pères. La parole du saint Esprit y est onctueusement mêlée aux plus pieuses exhortations.»

EXHORTATION AUX MOINES

Rappelez-vous, en leur expliquant le texte de la règle qu'il composa, lorsqu'il était abbé, et à laquelle il les soumettait, rappelez-vous ce qu'écrivait le prince des apôtres dont vous serez désormais les enfants adoptifs :

Ceignez les reins de votre âme, vivant dans une tempérance exacte et une vigilance continuelle; attendez avec une espérance parfaite la grâce qui vous sera donnée, à l'avènement de Jésus Christ. Et, vous conduisant comme des enfants d'obéissance, ne devenez pas semblables à ce que vous étiez autrefois, lorsque, dans votre ignorance, vous vous abandonniez à vos passions. Mais soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appelé est saint, selon qu'il est écrit : soyez saints, parce que je suis saint. Et, puisque vous invoquez comme notre père celui qui, sans avoir égard à la différence des personnes, juge chacun selon ses oeuvres, ayez soin de vivre dans la crainte, durant le temps que vous demeurerez comme étrangers sur la terre, prenant garde de ne pas vous engager de nouveau dans la servitude du péché. Sachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avait fait vivre la tradition que vous aviez reçue de vos pères, mais par le précieux sang de Jésus Christ comme de l'agneau sans tache et sans défaut.

Vous étant dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie et de médisance, comme des enfants nouvellement nés, désirez ardemment le lait spirituel et tout pur de la parole de Dieu et de la sainte Eucharistie, qui contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus Christ, afin qu'il vous fasse croître pour le salut; si toutefois vous avez goûté combien le Seigneur est doux. Et vous approchant de lui comme de la pierre vivante, que les hommes de la vérité ont rejetée, mais que Dieu a choisie, et mise en honneur dans l'église qui est son temple, entrez vous-mêmes dans la structure de cet édifice, comme tant de pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle et un ordre de saints prêtres, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus Christ, qui est la principale pierre de cet édifice, l'objet de notre foi, et le fondement de notre espérance.

TESTAMENT DE SAINT CÉSaire

Césaire évêque, aux prêtres et aux diacres, à la sainte et vénérable Césaire abbesse, que le Seigneur, par ma petitesse, à préposée à notre monastère, et à toute la congrégation, que la grâce divine y a rassemblée, salut éternel dans le Seigneur.

Si c'est une louable coutume de la piété et de la charité ecclésiastique, d'offrir ses ressources aux pèlerins et aux pauvres, quand l'occasion se présente, où la nécessité le requiert, vaut-il mieux les distribuer aux personnes saintes et craignant Dieu, et ouvrir le plus amplement les entrailles inépuisables de la miséricorde. A cette cause, dans cette épître souscrite et scellée de ma main, avec la date précise et le nom du consul, Dieu aidant, j'y écris mon testament, le rendant certain et affirmatif, tant par droit municipal que civil, et par droit de codicille.

Moi Césaire pécheur, quand j'aurais rendu le tribut de mon corps, je veux et ordonne que le monastère de saint Jean à Arles, que j'ai bâti, soit soumis à la puissance de l'évêque d'Arles, selon les décrets et statuts des saints canons; et ce monastère, je l'institue mon héritier, au-dessus de tous autres, quels qu'ils soient. Ce que j'aurai donné, légué ou ordonné d'être réparti par ce mien testament, je désire qu'il soit fait et exécuté. Du reste, j'établis cohéritier de mon monastère, l'évêque d'Arles.

Que ceux ou celles que j'aurais rendus libres, soient affranchis.

Quand j'ai formulé ce testament, ce n'a pas été pour distribuer l'héritage de ma famille; car les biens de mes parents ne me sont point parvenus. Non, mais poussé par le zèle de la dévotion et de la piété, j'ai voulu laisser quelque chose à mon Église, en attendant avec crainte le jour incertain du Seigneur. Et de peur qu'après mon trépas, mes parents osassent inquiéter l'Église dont je suis le pasteur, j'ai dès à présent déclaré ma volonté; ordonnant qu'aucun de mes parents ne demande rien audit monastère ou au pontife de l'église d'Arles, outre ce que je leur en aurai laissé. Et, bien que mon saint maître l'archevêque qui, à moi indigne, dignement succédera, ait tout en sa puissance, toutefois, si ainsi lui plaît, je désire qu'il se serve des vêtements pontificaux de Pâques, dont on me fit présent, et aussi de la chasuble fourrée et de la meilleure tunique. Les autres vêtements, excepté mon capuchon, seront partagés entre mes serviteurs clercs ou laïques, par le commandement et l'ordre du seigneur archevêque.

Ce que j'ai déjà attribué par donation au monastère, je le confirme.

Et si j'ai remis quelque objet à quelqu'un, ou par lettre, ou de vive voix pour l'honneur de Dieu et cause pie, qu'on le tienne valable.

Je vous supplie très humblement, mon seigneur archevêque de laisser à perpétuité entre les mains des proviseurs du monastère, la petite maison qui est à droite de l'entrée de saint Etienne, et que leur donna en récompense de leur ferme vigilance, le sous diacre Auguste, de bonne mémoire.

Je désire également, et vous en conjure plus pressamment encore, mon seigneur archevêque, de ne nommer proviseur ou aumônier de l'église Sainte-Marie, que celui choisi par la sainte congrégation du monastère.

Et quoique, mon seigneur archevêque, je ne doute pas de votre zèle et dévotion, de peur toutefois que vous ne soyez importuné par les suggestions de quelques-uns à entreprendre la moindre chose contre notre monastère, je vous adjure par le Père, le Fils et le saint Esprit et par le terrible et épouvantable jugement, que jamais l'ancien ennemi n'ose se prévaloir de votre indifférence envers vos servantes injustement affligées, ou dépouillées impunément de ce que nous leur avons octroyé.

Voulons aussi que ce que, Dieu aidant, nous comme dispensateur et administrateur des biens de l'Eglise, avons vendu aux séculiers après mure délibération et justice, et ce que nous avons donné par l'aveu et par le consentement de nos vénérables frères, aux pieuses personnes qui sont au service du Seigneur, leur demeure perpétuellement.

Et vous, mes chères filles, je vous adjure par la sainte Trinité inséparable et par l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ, de vénérer, de respecter et d'aimer ce pasteur qui par la providence divine me succédera dignement, à moi indigne que je suis. Ayez recours à lui dans vos afflictions et vos peines. Gardez-vous bien surtout de ne jamais l'attrister par votre désobéissance. Car notre confiance en la bonté et la miséricorde de Dieu est si grande, qu'il nous est impossible de penser que les charitables prêtres auxquels nous livrons vos intérêts, vous laissent manquer un jour de ce qui est nécessaire, pour l'entretien de cette petite société.

Je vous prie donc instamment encore une fois, ô excellent pontife, par la grâce de Dieu, d'avoir un soin spécial du monastère de ces saintes vierges, de veiller à la conservation de leur

intègre réputation. Si on osait, à cet égard, vous inspirer un mauvais et sinistre conseil, répondez avec une douce fermeté, que ce qui est fait par le conseil de l'évêque, ne doit ni ne peut être changé. Dites que notre saint père le Pape l'a corroboré de son autorité. Mais j'espère en vous, mon saint seigneur et maître. Non, jamais aucune inique persuasion ne vous entraînera à détruire ce qu'a établi la juste volonté d'un prélat quel qu'il soit. D'autant plus que par ma prévoyance, les moyens de subsistance et les propriétés de ce monastère se sont accrues de moitié, en obtenant exemption d'impôt pour ce qui est aux environs de la cité, aux faubourgs et aux métairies. Quant à la terre *aucharienne* dont nous avons déjà donné une portion au monastère, nous lui en réservons 100 arpents ; plus une autre terre de 100 muids, et 40 arpents de la vigne que j'ai moi-même plantée. Les champs de Gallician et de Merclan, ou de Gemeau, leur étang et marais, les herbages au terroir de la Crau, un autre champ situé en *trébon* près du grand chemin, les propriétés d'Ornide, de Martinat, la forêt où se trouve l'église de Sainte-Marie Derats; avec tous leurs droits et contenance, serviront à l'entretien de cette sainte église.

Donc, vénérable pontife, si quelques gens de bien, ayant la crainte de Dieu, se sentaient inspirés à doter l'église-mère et ce monastère que votre charité ne sépare pas l'une de l'autre. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, cette sainte congrégation venait à se dissoudre, que tous les biens retournent à la sainte église.

C'est la crainte qui m'a forcé à écrire ceci, loin de moi le plus léger doute de votre zèle, ô très pieux pontife; je tremblais de voir perdre les immunités que la piété divine a daigné concéder à mon église, sous tant de rapports. Ce que j'ai donné au monastère du consentement de nos frères, je le confirme par ma volonté.

Je lègue à la servante de Dieu Césarie abbesse, le grand manteau qu'elle m'avait elle-même tissu.

Le prêtre Léon aura mon manuterge, mon seigneur Cyprien, évêque, prendra mon manteau ordinaire et ma meilleure ceinture.

À vous, mon seigneur archevêque, je vous recommande devant Dieu et devant ses anges, tous mes camériers et serviteurs.

EXHORTATION AUX PRÊTRES AVANT SA MORT

Vous qui avez partagé mes travaux apostoliques, vous, dont le concours incessant et dévoué, m'a rendu plus douces les difficiles attributions de l'épiscopat, n'oubliez pas les graves enseignements du Christ, que mon zèle inconstant pour sa sainte maison m'a peut-être souvent fait oublier. Montrez-vous les plus ardents au service de ce bon maître. Soyez saints et parfaits, comme il est saint et parfait lui-même.

Vivez dans l'humilité, dans la chasteté et avant tout dans la charité. Gardez-vous de laisser germer en vos coeurs cette infâme passion de la jalousie qui rend impossible la société humaine, et pousse ses membres à détruire mutuellement leur honneur et leur réputation, par le mépris, par la haine et par la calomnie. Si Dieu vous a départi des talents supérieurs, usez-en pour sa gloire, avec modestie, sans ambition et sans orgueil. S'il vous les a refusés, contentez-vous de ce qu'il vous a donné, n'enviant pas les qualités d'autrui. Travaillez à recueillir les trésors de la grâce, infiniment préférables à ces biens de l'esprit, que saint Paul appelle la perdition de la créature.

Unis, en vous aimant et en vous respectant, vous réussirez mieux à propager l'extension de la foi. Le peuple dont vous affermirez les convictions religieuses, marchera plus joyeusement vers le but où doivent tendre nos efforts continuels, vers cette bienheureuse patrie où fleurissent la paix, la concorde et le bonheur. Ô prêtres de Jésus Christ, je vous en conjure par ce que la miséricorde infinie a de plus entraînant, aimez-vous les uns les autres, comme le divin Sauveur vous a aimés. Promettez-le moi.

EXHORTATION AUX MONIALES AVANT SA MORT

Bienheureuses vierges, cessez vos pleurs. Cette vie qui m'échappe, appartient à Dieu seul. Les lamentations les plus vives ne sauraient la retenir. Le cours de notre triste pèlerinage a été fixé dès le principe de notre existence. Si nous sommes venus, c'est pour mourir. Terme inévitable dont l'effrayante perspective s'évanouit, lorsque nous pouvons nous rendre témoignage de quelques bonnes oeuvres. Vous donc à qui l'âge promet un grand nombre de jours, efforcez-vous, sans jamais vous décourager, de les passer dans la sainteté et dans la perfection.

Par vos mortifications et par vos prières, formez-vous sur cette terre, l'immortelle auréole dont Dieu ceint le front de ses élus. Rappelez-vous que la première vertu d'une religieuse, c'est l'obéissance. *Mieux vaut*, dit l'Écriture,

l'obéissance que les victimes. Si vous êtes aveuglement soumises aux ordres et à la volonté de votre supérieure, vous acquerrez la perfection digne de personnes consacrées au Seigneur.

Pour vous, vénérable Césarie, qui avez, par la grâce divine, le commandement de cette sainte réunion, conservez avec scrupule les salutaires règlements établis. Ne permettez jamais que la mollesse, la nonchalance ou la perversité n'y portent atteinte. Faites les respecter avec sévérité, mais aussi avec douceur. Vous vous aiderez ainsi réciproquement à soutenir, devant le Tout-Puissant et en face de ses créatures, la réputation méritoire de celles qui il y a eu hier 29 ans se renfermèrent ici. Priez quelquefois pour le repos de mon âme.

archimandrite Cassien